

Trois ans plus tard ce fut le tour au deuxième des trois promoteurs du sport à disparaître: Maurice Pescatore, président du Comité Olympique. Aux passages du discours funèbre de Robert Brasseur déjà cités (fasc. II, p. 567), ajoutons encore celui-ci:

«En amitié aussi, Maurice Pescatore ne connaissait pas la médiocrité. Il était élégant au sens élevé de ce mot; dans l'élégance comme dans la probité, il y a des raffinements; il les possédait à un degré supérieur, car ils étaient chez lui instinctifs plutôt qu'appris. Et quel charme dans les réunions intimes, dans ces entretiens au coin du feu où pétillaient son esprit étincelant, sa verve primesautière, son ironie souriante! Notre commune amitié remontait au temps de notre enfance. Nous n'avions pas dix ans, à notre première rencontre. Depuis nous fûmes amis, sans une défaillance»⁶⁾

SOURCES

- 1) (A. KLENSCH), Grand Almanach Babert 1918, p. 127.
- 2) H. CLEMENT, Disc. fun. in Le Gymnaste Luxbg., N° 3, mars 1934.
- 3) Le Gymnaste 1909, p. 917.
- 4) Progr. du 9^e Tournoi de la F.I.G. et de la 28^e Fête Féd., 1930, p. 5.
- 5) Luxbger Ztg du 10. 3. 1926
- 6) Luxbger Ztg du 22. 7. 1929.

LE PRÉSIDENT DE L'U.I.A.

Rares étaient toujours chez nous ceux qui, en une langue fluide et châtiée, pouvaient dignement représenter le pays à l'étranger. Aussi était-ce non sans fierté que les Luxembourgeois pouvaient constater avec quelle surprise d'abord, avec quel enthousiasme ensuite furent accueillis les brillants discours prononcés par Robert Brasseur hors du pays.

C'est en «pèlerin du droit»¹⁾ qu'il représentait à de nombreuses occasions les juristes luxembourgeois à l'étranger où sa haute stature était devenue familière: aux Conférences du Stage de Paris, aux Réunions solennelles du Jeune Barreau de Bruxelles, aux Assemblées de la Fédération des Avocats Belges (Louvain, Gand, Mons), aux Congrès annuels de l'Association Nationale des Avocats de France (Rouen, Marseille, Lille, Nantes, Tunis, (1927), Reims, Nice, Alger, Versailles.)

A quel point Brasseur était estimé de ses confrères de l'étranger (qui le considéraient comme «un des avocats les plus notoires de l'Europe»)²⁾ cela se manifesta lorsqu'ils l'élevèrent à la prési-